

Rapport de la commission technique chargée d'examiner le préavis municipal n° 37 relatif à la demande de crédit d'investissement pour l'étude d'agrandissement et de relocalisation de la déchèterie.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission technique composée de :

- Mme Regina Bovet
- M. Pierre-Alain Bringolf
- M. Yves Froidevaux
- M. Patrick Wegmann
- M. Rasul Mawjee, 1er membre et rapporteur

s'est réunie le 28 mars 2018.

Remerciements

La commission remercie vivement *Monsieur Michael Rohrer*, municipal en charge des équipements et espaces verts et de la gestion des déchets, ainsi que *Monsieur Ranfiss Trujillo*, chef du service infrastructure et environnement pour leur disponibilité, pour la qualité des informations et réponses fournies. La Municipalité a également mis à disposition de la commission technique, le rapport final et les études des variantes (139 pages) de CDS Ingénieurs datant de mars 2013.

Préambule

Ce préavis s'inscrit dans la suite de la relocalisation de "La Ballastière" née en 2012. Une première étape a été achevée en 2016 par l'exploitation des parcelles voisines à la parcelle 436 par les entreprises Sotridec SA, Sadec SA et Cermix SA. Nous entamons avec ce préavis la deuxième étape de cette démarche.

Le cahier de charge et l'objectif de l'étude énuméré dans le préavis et reporté ici, sont des réflexions dont la commission souhaite que les réponses soient fournies avant le préavis d'investissement

- évaluer l'impact de l'accès à la déchèterie sur le domaine routier communal et organiser la circulation et le stationnement des usagers à l'intérieur de celle-ci ;
- analyser les besoins futurs concernant la gestion des déchets dans le but d'optimiser les coûts d'exploitation ;
- étudier l'aménagement d'un espace d'accueil *pratique et convivial* pour les usagers.

Les autres objectifs sont :

- construire un espace muni de conteneurs et d'emplacements particuliers permettant de collecter séparément les déchets souhaités ;
- aménager des zones de stockage (couvertes et ventilées si nécessaire) pour entreposer provisoirement et conditionner certains déchets avant leur évacuation (appareils électriques, appareils frigorifiques, déchets spéciaux, batteries) ;
- aménager un espace de travail fonctionnel pour les exploitants.

Délibérations

La déchetterie occupe une place importante pour la récupération et traitement des déchets à Gland. En effet, actuellement elle traite plus de 282 kg / habitant de déchets recyclés tels que papiers, plastiques, huiles minérales et autres déchets spéciaux. Le ramassage des ordures ménagères est de 114 kg / habitant et finalement 47.5 Kg de déchets organique sont récupérés de porte à porte. En proportion, 70% des déchets sont donc traités en déchetterie et 30% sont des ordures ménagères. Une partie des déchets verts sont transformés sur place en compost, alors que le surplus est envoyé dans une structure spécialisée à Lavigny pour la production de gaz méthane. Le coût de la déchetterie est de CHF 35.- / habitant avec un surcoût de CHF 3.- / habitant pour les Eco-Points.

La déchetterie a certainement contribué à augmenter le taux de recyclage à 68%, alors qu'il était de 47% en 2013, dépassant largement l'objectif de la Confédération de 55%, taux également supérieur à la moyenne actuelle du canton de Vaud qui est de 57%. La Taxe au sac y est aussi certainement pour quelque chose.

Le nombre de voitures fréquentant la déchetterie est de 1200 les jours d'affluence. Si la route est utilisée pour l'acheminement des déchets spéciaux, les déchets ménagers sont acheminés par train jusqu'à la centrale d'incinération.

Il existe divers projets rattachés à la gestion des ordures tels que :

- un service communal de ramassage de déchets au prix de 5.- / ramassage pour des personnes ayant des difficultés à se déplacer.
- un projet social en cours, en collaboration avec l'association l'Espérance spécialisée pour personnes handicapées, pour la mise en place d'une déchetterie mobile supplémentaire du côté de Cité-Ouest.

Le développement de Gland nécessite de planifier la capacité de traitement de nos déchets pour une population de 20'000 habitants. Les travaux d'exploitation avec des machines de chantiers ne peuvent pas se faire pendant les heures d'ouverture pour des raisons de sécurité, ce qui pose des problèmes d'horaire d'ouverture et d'exploitation.

L'objectif intentionnel est la mise en service de la nouvelle déchetterie en mars 2019.

Lors de la désaffectation de l'ancienne déchetterie et sa réaffectation, il n'y a pas de mesure particulière à envisager. L'étanchéité du terrain avec récupération et traitement des jus avant évacuation permet de se rassurer sur une quelconque pollution du terrain.

Pertinence du projet

La commission s'interroge sur la pertinence de la création d'une nouvelle déchetterie ainsi que de son déménagement. En effet, plusieurs réflexions sont débattues

- la pertinence de l'augmentation de la capacité par la mise en place d'Eco-Points ;
- privatisation et délégation de la tâche dans le cadre d'un partenariat Privé-Public ;
- mise en place de Molok dans la ville par la création de zone de récolte ;
- recherche de synergie intercommunale - la déchetterie de Prangins se trouve à moins de 800m de notre déchetterie. Il est regrettable qu'en moins de 5 ans, deux déchetterie à moins de 800m de distance ont été construites ;

Déménagement de la déchetterie

Le déplacement de la déchetterie s'intègre dans une réflexion de relocalisation de "La Ballastière" avec réaffectation de l'utilisation des terrains. Cela soulève des soucis de changements des flux de circulation et zone d'attente aujourd'hui assurée par la rue de l'Etraz.

La variante d'une rénovation de la déchetterie actuelle nécessiterait des mesures d'accompagnement importantes et éventuellement sa fermeture pendant une certaine durée, ce qui est difficilement envisageable.

Eco-Points et Molok

Gland dispose de 5 Eco-Points répartis à différents endroits de la commune. Si leur fonctionnement ne pose pas de problème majeur, la qualité de ramassage des déchets soulève des remarques. En effet, sans surveillance, la qualité du tri est négligée et certains containers doivent être incinérés n'étant plus valorisables auprès des entreprises de recyclage.

Le déploiement d'Eco-Points pose peu de problème de planification lors de la création et aménagement de nouveaux quartiers. Par contre, la mise en place dans des zones développées crée des réticences de la part des propriétaires de terrain et des voisins directs. A remarquer que le nombre d'Eco-points sur Gland est sensiblement inférieur à celui de villes vaudoises comparables.

Partenariat Public-Privé

Il est également constaté que plusieurs communes de l'Est-Vaudois ont fait le choix de déléguer la totalité ou une partie des tâches de la gestion des déchets auprès d'entreprises spécialisées privées.

Privatisation du ramassage

Cette question n'est pas approfondie particulièrement vu que la tâche ne fait pas partie de l'objet du préavis.

Financement

Le financement de la déchetterie se fera par la taxe aux déchets qui est un compte affecté pour de telles charges. Cette taxe assure un taux de couverture de 96% actuellement. Une quelconque augmentation de la taxe aux déchets n'est pas envisagée suite à l'aménagement de la nouvelle déchetterie. Le fond de réserve concerné se montait à CHF 220'000.- à fin 2016.

L'appel d'offre pour la réalisation de l'étude se fera sur invitation.

Les montants demandés pour le préavis d'étude sont basés sur des sondages effectués auprès des différents bureaux d'ingénieurs susceptibles d'intervenir pour un tel projet.

L'étude du trafic et l'impact sur la circulation sont un souci de la commission et cette charge ne soulève pas de contestation.

Les frais d'analyses géotechniques semblent nécessaires pour envisager un budget correct pour la stabilisation du terrain en vue de la construction des rampes de circulation et des puits pour containers de récupération.

Le budget prévisible de 2 mio paraît optimiste en regard des divers projets de déchetteries vaudoises construites depuis 2013, dont le coût a plutôt avoisiné 3.9 mio (Epalinges), 4.5 mio (Vevey-Gilamont) ou 4.9 mio (Veytaux-Villeneuve), soit plus du double du notre... !

Voeux

Vision

Les membres de la commission n'ont pas ressenti de vision politique globale claire de la Municipalité concernant les objectifs à moyen-long terme du projet. La commission souhaite que l'évaluation de la gestion des déchets dans sa globalité, soit évaluée dans l'étude sur les zones habitables actuelles ou futures.

Circulation

La commission souhaite que la Municipalité soit particulièrement attentive au flux de circulation des véhicules lors des journées de forte affluence et tienne compte de la zone d'attente aujourd'hui assurée par la rue de l'Etraz.

Partenariat Public-Privé

Plusieurs communes de l'Est-Vaudois ont fait le choix de déléguer la totalité ou une partie des tâches de la gestion des déchets auprès d'entreprises spécialisées privées. La commission souhaite que cette alternative soit également envisagée dans le cadre de ce préavis d'étude.

Zone de rencontre et fraternisation

La commission a également pris compte de l'interpellation de M. Patrick Messmer pour la création d'une zone d'échange et de rencontre lors de la planification de la nouvelle déchetterie. La commission s'interroge de l'impact que cela aura sur la capacité de la circulation et le stationnement des véhicules. En plus, la commission se questionne sur le rôle de la commune lors de l'exploitation d'un débit à boissons particulièrement au milieu d'une déchetterie. Par contre, une politique d'animation didactique à l'attention des enfants ainsi qu'un espace public adapté, permettrait certainement à divers associations, groupements ou partis politiques, de tenir des stands afin de faire leurs promotions, ou aux citoyens de partager des idées ou de récolter des signatures pour des pétitions, votations ou référendum.

La commission souhaite que les réponses aux vœux de la commission soient apportées avant le préavis d'investissement.

Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la commission technique recommande, à la majorité de ses membres, d'accepter les conclusions du préavis 37, soit :

- d'accorder un crédit de CHF 160'000.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre cette étude.
- d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 160'000.-.

Pour la commission technique

Regina Bovet

Pierre-Alain Bringolf

Yves Froidevaux

Patrick Wegmann

Rasul Mawjee
1^{er} membre et rapporteur

Gland, le 3 mai 2018